

Année de Spécialisation Interdisciplinaire en Gériatrie et Psychogériatrie

DESCRIPTION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

Aspects sociojuridiques (1)

CODE : UE1/2-6

Catégorie : Paramédicale	
Section / Spécialisation : Interdisciplinaire Gériatrie et Psychogériatrie	Sous-section / Finalité / option :
Implantation : Campus Erasme Téléphone secrétariat : 02/560.29.18	
Cycle : 1 Bloc d'études : Situation dans la formation : ■ 1 ^{er} quadrimestre ■ 2 ^{ème} quadrimestre Niveau du cadre européen des certifications : Niveau 6	Unité(s) d'enseignement pré-requise(s) : / Unité(s) d'enseignement co-requise(s) : / Volume horaire : 15h Nombre de crédits ECTS : 1 Obligatoire ou optionnelle : Obligatoire Langue d'enseignement : Français Langue d'évaluation : Français
Responsable(s) de l'UE : Mme Coûteaux	Titulaire(s) des Activités d'Apprentissage : Mr Wespes
CONTRIBUTION AU PROFIL D'ENSEIGNEMENT :	
En regard de l'ensemble du programme de formation, l'UE contribue au développement des compétences et capacités suivantes :	
Compétences : Compétence 3 : Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives Compétence 4 : Concevoir des projets d'interventions interdisciplinaires adaptés à la complexité des situations Compétence 5 : Communiquer de manière professionnelle Compétence 1 : S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle Compétence 2 : Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires Compétence 3 : Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives Compétence 4 : Concevoir des projets d'interventions interdisciplinaires adaptés à la complexité des situations Compétence 5 : Communiquer de manière professionnelle	

Capacités :

- 3.1. Promouvoir la démarche qualité
- 3.2. Assurer la participation de tous les acteurs dans les prises de décisions relatives à la gestion quotidienne
- 3.3. Développer la collaboration interdisciplinaire
- 4.1. Recueillir les données spécifiques relatives à la situation
- 4.2. Etablir un bilan à partir de l'analyse des données
- 4.3. Planifier en collaboration un programme d'interventions tenant compte des priorités d'action
- 4.4. Evaluation le processus et les résultats de l'intervention
- 5.1. Développer des modes de communication différenciés et adaptés dans une perspective thérapeutique et d'accompagnement
- 5.2. Renforcer le pouvoir agir des personnes âgées, de leur entourage et de la communauté
- 5.3. Partager de manière constructive en interdisciplinarité et de l'institution
- 5.4. Animer une réunion
- 5.5. Rédiger un rapport

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPECIFIQUES**Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable :**

- détecter et analyser succinctement un problème sociojuridique touchant la personne âgée afin de susciter et permettre l'intervention des institutions et des travailleurs sociaux

L'étudiant sera capable, pour l'activité d'apprentissage :

- d'intégrer les réglementations, la déontologie et l'éthique en lien avec la gérontologie lors de l'élaboration d'un plan d'intervention personnalisé
- de démontrer une compréhension du vieillissement humain, de ses conséquences et de son implication aux niveaux économique, sociétal, démographique, anthropologique et sociologique
- d'expliquer et mobiliser les contenus des lois de 2002
- expliquer et mobiliser les lois sur les pensions et la GRAPA

CONTENU SYNTHETIQUE**UE1/2-6-1 Droit des personnes âgées et législation sociale : Titulaire du cours (15h)**

Les pensions et la GRAPA

La Sécurité sociale en Belgique :

- Historique et évolution conceptuelle
- Fonctionnement

L'accès aux soins de santé :

- Mutuelle
- Accident de la vie privée

L'interruption de carrière

L'incapacité

Les lois de 2002 :

- La loi relative aux droits du patient
- La loi relative à l'euthanasie

METHODES D'APPRENTISSAGE

Exposés

Echange d'expériences

Intervention d'experts

Analyses de situations cliniques

Apprentissage par projet (TP interdisciplinaire)

SUPPORTS DE COURS

Support	Obligatoire	En ligne
Droit des personnes âgées et législation sociale	Oui	/

MODALITES D'EVALUATION

Types d'évaluations :

	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session	Adaptation Covid
UE1/2-6-1 Droit des personnes âgées et législation sociale	Travail écrit	Travail écrit	Travail écrit

Evaluation spécifique de l'unité d'enseignement :

Un jury propre à l'UE décide de la réussite de l'unité d'enseignement sur base des conditions suivantes :

- Toute activité d'apprentissage non présentée par l'étudiant entraînera l'annulation de l'octroi des crédits de l'unité d'enseignement concernée

SOURCES DOCUMENTAIRES

Utilisées par l'enseignant :

Cf. Bibliographies en fin des différents supports de cours

Proposées à l'appui du travail personnel de l'étudiant :

Cf. Bibliographies en fin des différents supports de cours